

EXEMPLES STANDARDISÉS DE REMBOURSEMENT AU 01/06/2019

Les exemples fournis ci-dessous ont pour objet de vous permettre d'estimer, pour une situation et un tarif donné (présenté en euros), les remboursements de l'assurance maladie obligatoire, ceux de l'assurance maladie complémentaire ainsi que le(s) reste(s) à charge éventuel(s).

Ces exemples sont dépourvus de valeur contractuelle et n'engagent pas notre organisme sur le montant de remboursement complémentaire qui vous sera effectivement dû par nous en cas de dépense de santé correspondant à l'un de ces exemples. En effet, les remboursements complémentaires sont tributaires du montant des bases de remboursement et des règles d'intervention de la Sécurité sociale, susceptibles d'évoluer en cours d'année.

En outre, les hypothèses retenues pour la construction des exemples sont standardisées et correspondent au profil type d'assuré social suivant : patient adulte, sans exonération du ticket modérateur, respectant le parcours de soins coordonnés.

COLLECTIVIA 2

Exemple	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé*	Régime général de la Sécurité sociale			Régime local d'assurance maladie Alsace Moselle			Commentaires
		Remboursement du régime général de la Sécurité sociale	Remboursement de la Mutuelle VIASANTÉ	Reste à charge	Remboursement du régime local	Remboursement de la Mutuelle VIASANTÉ	Reste à charge	
HOSPITALISATION								
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00€	0€	20.00€	0.00€	0,00€	20.00€	0.00€	Tarif réglementaire
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	355,00€	247,70€	107.30€	0.00€	271,70€	83.30€	0.00€	Prix moyen national de l'acte
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	431,00€	247,70€	159.85€	23.45€	271,70€	135.85€	23.45€	Prix moyen national de l'acte
SOINS COURANTS								
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00€	16,50€	7.50€	1.00€	21,50€	2.50€	1.00€	Tarif conventionnel
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00€	20,00€	9.00€	1.00€	26,00€	3.00€	1.00€	Tarif conventionnel
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44,00€	20,00€	9.00€	15.00€	26,00€	3.00€	15.00€	Prix moyen national de l'acte
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	56,00€	15,10€	6.90€	34.00€	19,70€	2.30€	34.00€	Prix moyen national de l'acte
AIDES AUDITIVES								
Aide auditive de classe II par oreille**	1 476,00€	180,00€	220.00€	1076.00€	270,00€	130.00€	1076.00€	Prix moyen national de l'acte
OPTIQUE								
Equipement optique : monture + 2 verres unifocaux***	345,00€	6,10€	140.00€	198.90€	9,14€	140.00€	195.86€	Prix moyen national de l'acte
DENTAIRE								
Détartrage	28,92€	20,24€	8.68€	0.00€	26,03€	2.89€	0.00€	Tarif conventionnel
Couronne céramo-métallique sur molaire	538,70€	75,25€	282.25€	181.20€	96,75€	260.75€	181.20€	Prix moyen national de l'acte

* Ces tarifs moyens nationaux sont mis à la disposition des organismes complémentaires d'assurance maladie par l'UNOCAM. Ils sont établis sur les dernières données disponibles dans le système national de données de santé (SNDS).

** Pour un adulte de 20 ans ou plus.

*** Verres unifocaux adultes LPP : 2226412 - 2259966.